



CHARTE DU CAPITAINE D'EQUIPE

- 1) Le capitaine se doit d'appliquer les objectifs et consignes émises par le Bureau Directeur,
- 2) Le capitaine se doit de présenter chaque mardi précédent la rencontre, par mail ou afficher sur les panneaux prévus à cet effet, sa liste de joueurs qui disputeront la rencontre,
- 3) Le capitaine se doit d'être respectueux des règles de notre discipline, respectueux du corps arbitral et des adversaires, en un mot il se doit de donner l'exemple,
- 4) Le capitaine se doit d'avoir sa liste de tous ses joueurs avec téléphone actualisé et adresse mail pour les convocations aux rencontres. Celle-ci sera donnée par le Secrétaire Général,
- 5) Le capitaine se doit de remonter au Bureau Directeur tout problème qu'il n'arriverait pas à résoudre,
- 6) Le capitaine se doit de faire remonter au Bureau Directeur tout comportement ne suivant pas les règles du § 3,
- 7) Le capitaine doit nommer un capitaine adjoint qui sache remplir une feuille de match et composer une équipe lors d'une rencontre,
- 8) Le capitaine peut s'il le juge nécessaire, demander une formation afin de remplir correctement une feuille de match,
- 9) Le capitaine se doit de demander au Président, ou au Secrétaire Général, la nécessité de renforcer son équipe en cas de besoin, le Vendredi précédent la rencontre, soit une semaine avant la rencontre,
- 10) Le capitaine est nommé pour une durée d'un an soit une saison composée de deux phases distinctes. Si un capitaine pour raison X venait à ne plus pouvoir exercer son rôle de capitaine, l'adjoint désigné prendrait sa place jusqu'à la fin de la saison de l'année en cours,
- 11) Les capitaines sont nommés lors de la réunion prévue pour eux.